
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX FÉVRIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 février 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Antoine MASSON.

OBJET : EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray – Adhésion du CCAS au réseau des accueils de jour de Maine et Loire – Année 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du CCAS d'Angers, sur 2 sites, Gaston Birgé et César Geoffray, propose un dispositif d'accueil de jour pour les personnes vivant à domicile ayant des troubles cognitifs, à hauteur de 6 places à la résidence Gaston Birgé et 12 places à la résidence César Geoffray.

Dans le cadre de leur activité, les accueils de jour de Maine et Loire sont regroupés en réseau. Celui-ci a pour objectif de partager et mutualiser la réflexion sur l'accompagnement des personnes accueillies.

L'adhésion au réseau s'élève à 50 € par accueil de jour.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le CCAS à adhérer à ce réseau pour un montant total de 100 €. La dépense relative à ces adhésions sera prévue au budget primitif 2022 et sera imputée aux budgets annexes des EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray (compte 6184 – Divers – Concours divers (cotisation) – dans le groupe fonctionnel III – Dépenses afférentes à la structure.)

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
04-2640768-20220222-DEL-2022-019
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022

